

État consolidé condensé des résultats

	trimestres clos les 30 septembre		périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2016	2015	2016	2015
(non audité – en millions de dollars canadiens)				
Produits				
Gazoducs	1 884	1 305	4 511	3 896
Pipelines de liquides	440	507	1 292	1 410
Énergie	1 308	1 132	3 083	3 143
	3 632	2 944	8 886	8 449
Bénéfice tiré des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	154	94	355	350
Charges d'exploitation et autres charges				
Coûts d'exploitation des centrales et autres	1 177	823	2 646	2 344
Achats de produits de base revendus	783	624	1 628	1 731
Impôts fonciers	136	133	405	390
Amortissement	527	439	1 425	1 313
Charges de dépréciation de l'écart d'acquisition et d'autres actifs	1 085	—	1 296	—
	3 708	2 019	7 400	5 778
Perte sur la vente d'actifs	—	—	(4)	—
Charges financières				
Intérêts débiteurs	538	347	1 369	1 012
Intérêts créditeurs et autres charges	(128)	(22)	(450)	(107)
	410	325	919	905
(Perte) bénéfice avant les impôts sur le bénéfice	(332)	694	918	2 116
(Recouvrement) charge d'impôts				
Exigibles	15	31	104	125
Reportés	(281)	193	(25)	556
	(266)	224	79	681
(Perte nette) bénéfice net	(66)	470	839	1 435
Bénéfice net attribuable aux participations sans contrôle	52	46	184	145
(Perte nette) bénéfice net attribuable aux participations assurant le contrôle et aux actionnaires ordinaires	(118)	424	655	1 290

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés condensés.

État consolidé condensé du résultat étendu

(non audité – en millions de dollars canadiens)	trimestres clos les 30 septembre		périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2016	2015	2016	2015
(Perte nette) bénéfice net	(66)	470	839	1 435
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur le bénéfice				
Gains (pertes) de conversion sur l'investissement net dans des établissements étrangers	55	356	(152)	688
Variation de la juste valeur des couvertures de l'investissement net	(1)	(153)	(9)	(361)
Variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	5	(29)	21	(50)
Reclassement dans le bénéfice net de gains sur les couvertures de flux de trésorerie	—	50	40	83
Reclassement dans le bénéfice net de gains actuariels et du coût des services passés au titre des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite	4	7	12	24
Autres éléments du résultat étendu liés aux participations comptabilisées à la valeur de consolidation	4	3	11	10
Autres éléments du résultat étendu (note 11)	67	234	(77)	394
Résultat étendu	1	704	762	1 829
Résultat étendu attribuable aux participations sans contrôle	76	171	104	388
Résultat étendu attribuable aux participations assurant le contrôle et aux actionnaires ordinaires	(75)	533	658	1 441

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés condensés.

État consolidé condensé des flux de trésorerie

(non audité – en millions de dollars canadiens)	trimestres clos les 30 septembre		périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2016	2015	2016	2015
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
(Perte nette) bénéfice net	(66)	470	839	1 435
Amortissement	527	439	1 425	1 313
Charges de dépréciation de l'écart d'acquisition et d'autres actifs	1 085	—	1 296	—
Impôts reportés	(281)	193	(25)	556
Bénéfice tiré des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	(154)	(94)	(355)	(350)
Bénéfices répartis provenant des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	155	117	408	397
Charges liées aux avantages postérieurs au départ à la retraite, déduction faite de la capitalisation	4	11	(5)	41
Perte sur la vente d'actifs	—	—	4	—
Composante capitaux propres de la provision pour les fonds utilisés pendant la construction	(71)	(45)	(195)	(115)
Pertes non réalisées (gains non réalisés) sur les instruments financiers	82	43	(71)	52
Autres	1	5	24	26
(Augmentation) diminution du fonds de roulement d'exploitation	(59)	110	28	(377)
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	1 223	1 249	3 373	2 978
Activités d'investissement				
Dépenses en immobilisations	(1 444)	(976)	(3 262)	(2 748)
Projets d'investissement en cours d'aménagement	(62)	(130)	(219)	(465)
Apport aux participations comptabilisées à la valeur de consolidation	(286)	(105)	(570)	(303)
Trésorerie soumise à des restrictions	12 987	—	—	—
Acquisitions, déduction faite de la trésorerie acquise	(12 609)	—	(13 608)	—
Produit de la vente d'actifs, déduction faite des coûts de transaction	—	—	6	—
Distributions reçues en excédent de la quote-part du bénéfice	30	111	942	221
Montants reportés et autres	40	36	20	240
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(1 344)	(1 064)	(16 691)	(3 055)
Activités de financement				
Billets à payer remboursés, montant net	(423)	(358)	(100)	(828)
Titres d'emprunt à long terme émis, déduction faite des frais d'émission	6	962	12 333	3 323
Remboursements sur la dette à long terme	(53)	(183)	(2 343)	(2 066)
Billets subordonnés de rang inférieur, déduction faite des frais d'émission	1 551	—	1 551	917
Avances (à des) de sociétés affiliées, montant net	(5)	(40)	2 131	156
Dividendes sur les actions ordinaires	(397)	(369)	(1 159)	(1 078)
Distributions versées aux participations sans contrôle	(77)	(60)	(201)	(168)
Actions ordinaires émises	—	—	2 471	—
Parts de société en nom collectif d'une filiale émises, déduction faite des frais d'émission	45	—	151	31
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités de financement	647	(48)	14 834	287
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie				
	3	12	(127)	28
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie				
	529	149	1 389	238
Trésorerie et équivalents de trésorerie				
Au début de la période	1 673	573	813	484
Trésorerie et équivalents de trésorerie				
À la fin de la période	2 202	722	2 202	722

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés condensés.

Bilan consolidé condensé

	30 septembre 2016	31 décembre 2015
(non audité – en millions de dollars canadiens)		
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 202	813
Débiteurs (note 16)	1 768	1 400
Montants à recevoir de sociétés affiliées (note 16)	2 392	2 476
Stocks	424	323
Autres	927	1 358
	7 713	6 370
Immobilisations corporelles , déduction faite de l'amortissement cumulé de respectivement 23 279 \$ et 22 299 \$	56 203	44 817
Participations comptabilisées à la valeur de consolidation	6 496	6 214
Actifs réglementaires	1 346	1 184
Écart d'acquisition	13 638	4 812
Actifs incorporels et autres actifs	3 520	3 096
Placements restreints	612	351
	89 528	66 844
PASSIF		
Passif à court terme		
Billets à payer	1 000	1 218
Créditeurs et autres (note 16)	3 767	3 070
Montants à payer à des sociétés affiliées (note 16)	2 358	311
Intérêts courus	549	520
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an	790	2 547
	8 464	7 666
Passifs réglementaires	2 093	1 159
Autres passifs à long terme	1 262	1 260
Passifs d'impôts reportés	7 345	5 144
Dette à long terme	43 273	28 909
Billets subordonnés de rang inférieur	3 842	2 409
	66 279	46 547
Parts ordinaires de TC PipeLines, LP pouvant faire l'objet d'une résolution	106	—
CAPITAUX PROPRES		
Actions ordinaires sans valeur nominale	18 791	16 320
Émises et en circulation :		
30 septembre 2016 – 823 millions d'actions		
31 décembre 2015 – 779 millions d'actions		
Surplus d'apport	201	210
Bénéfices non répartis	2 398	2 989
Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 11)	(936)	(939)
Participations assurant le contrôle	20 454	18 580
Participations sans contrôle	2 689	1 717
	23 143	20 297
	89 528	66 844
Engagements et garanties (note 15)		
Entités à détenteurs de droits variables (note 17)		
Événements postérieurs à la date de clôture (note 18)		

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés condensés.

État consolidé condensé des capitaux propres

(non audité – en millions de dollars canadiens)	périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2016	2015
Actions ordinaires		
Solde au début de la période	16 320	16 320
Produit de l'émission d'actions	2 471	—
Solde à la fin de la période	18 791	16 320
Surplus d'apport		
Solde au début de la période	210	404
Émission d'options sur actions, déduction faite des exercices	12	10
Incidence de dilution des parts de TC PipeLines, LP émises	17	4
Incidence du transfert des actifs à TC PipeLines, LP	(38)	(213)
Solde à la fin de la période	201	205
Bénéfices non répartis		
Solde au début de la période	2 989	5 606
Bénéfice net attribuable aux participations assurant le contrôle	655	1 290
Dividendes sur les actions ordinaires	(1 246)	(1 106)
Solde à la fin de la période	2 398	5 790
Cumul des autres éléments du résultat étendu		
Solde au début de la période	(939)	(1 235)
Autres éléments du résultat étendu	3	151
Solde à la fin de la période	(936)	(1 084)
Capitaux propres attribuables aux participations assurant le contrôle	20 454	21 231
Capitaux propres attribuables aux participations sans contrôle		
Solde au début de la période	1 717	1 583
Acquisition de participations sans contrôle dans Columbia Pipeline Partners LP	1 051	—
Bénéfice net attribuable aux participations sans contrôle		
TC PipeLines, LP	153	132
Portland	27	13
Columbia Pipeline Partners LP	4	—
Autres éléments du résultat étendu attribuable aux participations sans contrôle	(80)	243
Émission de parts de TC PipeLines, LP		
Produit, déduction faite des frais d'émission	151	31
Diminution de la participation de TCPL dans TC PipeLines, LP	(28)	(6)
Reclassement dans les parts ordinaires de TC PipeLines, LP pouvant faire l'objet d'une résolution	(106)	—
Distributions déclarées sur les participations sans contrôle	(200)	(161)
Solde à la fin de la période	2 689	1 835
Total des capitaux propres	23 143	23 066

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés condensés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés (non audité)

1. Règles de présentation

Les présents états financiers consolidés condensés de TransCanada Pipelines Limited (« TCPL » ou la « société »), lesquels comprennent désormais Columbia Pipeline Group (« Columbia »), ont été dressés par la direction conformément aux PCGR des États-Unis. Les conventions comptables utilisées sont conformes à celles qui sont définies dans les états financiers consolidés audités annuels de TCPL pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, sauf ce qui est décrit à la note 2 « Modifications comptables ». Les termes abrégés qui ne sont pas définis dans les présentes ont le sens qui leur est donné dans le rapport annuel de 2015 de TCPL.

Ces états financiers consolidés condensés tiennent compte de tous les ajustements récurrents habituels, qui, de l'avis de la direction, sont requis pour donner une image fidèle de la situation financière et des résultats d'exploitation des périodes respectives. Les présents états financiers consolidés condensés ne comprennent pas toutes les informations devant être fournies dans les états financiers annuels, et ils doivent être lus à la lumière des états financiers consolidés audités de 2015 compris dans le rapport annuel de 2015 de TCPL. Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour en permettre le rapprochement avec ceux de la période considérée.

Les résultats des périodes intermédiaires pourraient ne pas refléter les résultats de l'exercice dans le secteur des gazoducs de la société en raison du moment des décisions de réglementation et des fluctuations saisonnières du débit à court terme des gazoducs aux États-Unis. De plus, les résultats des périodes intermédiaires pourraient ne pas refléter les résultats de l'exercice dans le secteur de l'énergie de la société en raison de l'incidence des conditions météorologiques saisonnières sur la demande des clients et les prix du marché pour certaines des participations de la société dans des centrales électriques et des installations de stockage de gaz non réglementées.

RECOURS À DES ESTIMATIONS ET AU JUGEMENT

Pour dresser les états financiers, TCPL doit avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui influent sur le montant et le moment de la constatation des actifs, passifs, produits et charges, puisque la détermination de ces postes peut dépendre d'événements futurs. La détermination de la juste valeur des actifs et des passifs acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises et comptabilisés selon la méthode de l'acquisition nécessite également le recours à des estimations et au jugement. La société a recours à l'information la plus récente et elle fait preuve d'un degré élevé de jugement pour établir ces estimations et hypothèses. De l'avis de la direction, ces états financiers consolidés condensés ont été convenablement dressés en fonction d'un seuil d'importance relative raisonnable, et ils cadrent avec les principales conventions comptables de la société décrites dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015, exception faite de ce qui est décrit à la note 2 « Modifications comptables ».

2. Modifications comptables

MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES POUR 2016

Éléments extraordinaires et exceptionnels à l'état des résultats

En janvier 2015, le FASB a publié de nouvelles directives sur les éléments extraordinaires et exceptionnels à l'état des résultats. Cette mise à jour élimine le concept d'éléments extraordinaires des PCGR des États-Unis. Ces nouvelles directives, qui sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016, ont été appliquées de façon prospective et n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la société.

Consolidation

En février 2015, le FASB a publié de nouvelles directives sur la consolidation. Selon cette mise à jour, les entités doivent réévaluer si elles doivent consolider certaines entités juridiques et éliminer la présomption selon laquelle un commandité doit consolider une société en commandite. Ces nouvelles directives, qui sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016, ont été appliquées de façon rétrospective et n'ont entraîné aucune modification des conclusions de la société en matière de consolidation. Les informations à fournir selon les nouvelles directives figurent à la note 16 « Entités à détenteurs de droits variables ».

Comptabilisation des intérêts

En avril 2015, le FASB a publié de nouvelles directives concernant la simplification de la comptabilisation des frais d'émission de titres d'emprunt. Selon les modifications de cette mise à jour, les frais d'émission de titres d'emprunt doivent être présentés au bilan à titre de déduction directe de la valeur comptable du passif relatif à la dette, conformément aux escomptes ou aux primes relatifs à la dette. Ces nouvelles directives, qui sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016, ont été appliquées de façon rétrospective et ont entraîné un reclassement des frais d'émission de titres d'emprunt, auparavant comptabilisés à titre d'actifs incorporels et autres actifs, afin de les porter en réduction du passif relatif à la dette auxquels ils sont rattachés au bilan consolidé de la société.

Regroupements d'entreprises

En septembre 2015, le FASB a publié des directives visant à simplifier la comptabilisation des ajustements de périodes d'évaluation pour les regroupements d'entreprises. Selon les directives modifiées, un acquéreur doit comptabiliser les ajustements des montants provisoires déterminés lors de la période d'évaluation dans la période au cours de laquelle sont déterminés les ajustements. Dans la période au cours de laquelle sont déterminés les ajustements, les directives exigent également que l'acquéreur comptabilise l'incidence sur le résultat des variations de l'amortissement, ainsi que les autres éventuels effets sur les résultats du fait de la modification des montants provisoires, incidence calculée comme si la comptabilisation avait été effectuée à la date d'acquisition. Ces nouvelles directives, qui sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016, ont été appliquées de façon prospective et n'ont pas eu une incidence significative sur les états financiers consolidés de la société.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Produits d'exploitation tirés des contrats conclus avec des clients

En 2014, le FASB a publié de nouvelles directives sur les produits d'exploitation tirés des contrats conclus avec des clients. Ces directives remplacent les exigences actuelles relatives à la constatation des produits d'exploitation ainsi que la majeure partie des exigences particulières au secteur industriel. Ces nouvelles directives exigent qu'une entité constate les produits d'exploitation afin de refléter le transfert des biens ou services promis au client selon un montant qui tient compte de la contrepartie à laquelle la société s'attend à avoir droit en échange de la fourniture de ces biens ou services. En juillet 2015, le FASB a reporté la date d'entrée en vigueur de cette nouvelle norme au 1^{er} janvier 2018 et l'adoption anticipée de celle-ci n'est pas permise avant le 1^{er} janvier 2017. Deux méthodes peuvent être utilisées pour appliquer ces modifications : 1) rétrospectivement à chaque période antérieure présentée ou 2) rétrospectivement avec comptabilisation de l'effet cumulatif à la date de première application. La société identifie actuellement les contrats existants conclus avec des clients ou les groupes de contrats entrant dans le champ d'application des nouvelles directives et elle a entrepris une évaluation pour déterminer quels en seront les effets sur les états financiers consolidés.

Stocks

En juillet 2015, le FASB a publié de nouvelles directives concernant la simplification du calcul des stocks. Selon les modifications de cette mise à jour, une entité doit mesurer ses stocks dans le cadre de la portée de cette mise à jour, au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette représente le prix de vente estimatif dans le cadre normal des activités, moins les coûts raisonnablement prévisibles de l'achèvement, de la sortie et du transport. Ces nouvelles directives seront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017 et s'appliqueront de manière prospective. La société ne s'attend pas à ce que l'adoption de cette nouvelle norme ait une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

Instruments financiers

En janvier 2016, le FASB a publié de nouvelles directives sur la comptabilisation des participations comptabilisées à la valeur de consolidation et des passifs financiers. Ces nouvelles directives modifieront l'effet, à l'état des résultats, des participations comptabilisées à la valeur de consolidation et de la comptabilisation des variations de la juste valeur des passifs financiers lorsque l'option de la juste valeur est choisie. Selon ces nouvelles directives, la société est aussi tenue d'évaluer la provision pour moins-value au titre des actifs d'impôts reportés pour ce qui est des titres d'emprunt disponibles à la vente conjointement avec d'autres actifs d'impôts reportés. Ces nouvelles directives seront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018. La société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces directives et elle n'a pas encore déterminé quels en seront les effets sur ses états financiers consolidés.

Contrats de location

En février 2016, le FASB a publié de nouvelles directives sur les contrats de location. Selon ces nouvelles directives, les preneurs à bail doivent comptabiliser, au bilan, la plupart des contrats de location, y compris les contrats de location-exploitation, en tant qu'actifs et passifs faisant l'objet de contrats de location. Par ailleurs, les preneurs à bail peuvent devoir réévaluer les hypothèses relatives aux contrats de location existants et fournir de plus amples informations qualitatives et quantitatives. La nouvelle norme ne propose pas de modifications majeures à la comptabilisation par le bailleur. Ces directives seront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019 et seront appliquées conformément à une approche rétrospective modifiée. La société identifie actuellement les contrats de location existants entrant dans le champ d'application des nouvelles directives qui pourraient avoir des effets sur ses états financiers consolidés par suite de l'adoption de cette nouvelle norme.

Dérivés et instruments de couverture

En mars 2016, le FASB a publié de nouvelles directives qui précisent les exigences pour évaluer si les options de remboursement anticipé ou d'encaissement anticipé conditionnelles pouvant accélérer le remboursement du capital des instruments d'emprunt sont clairement et étroitement liées à leurs instruments d'emprunt hôtes. Selon ces nouvelles directives, seule une évaluation de la séquence de décision en quatre étapes prévue par les PCGR est nécessaire pour déterminer si les caractéristiques économiques et les risques des options de remboursement anticipé ou d'encaissement anticipé sont clairement et étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques. Ces nouvelles directives seront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017. La société ne prévoit pas que l'adoption de cette nouvelle norme aura une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

Participations à la valeur de consolidation

En mars 2016, le FASB a publié de nouvelles directives qui simplifient la transition à la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation. Ces nouvelles directives éliminent l'exigence relative à l'application rétroactive de la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation lorsqu'une augmentation d'une participation est admissible à cette méthode de comptabilisation. Les nouvelles directives seront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017 et seront appliquées de façon prospective. La société ne s'attend pas à ce que l'adoption de ces nouvelles directives ait une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

Paiements à base d'actions versés aux salariés

En mars 2016, le FASB a publié de nouvelles directives qui simplifient plusieurs aspects de la comptabilisation des paiements à base d'actions versés aux salariés, notamment en ce qui concerne les incidences fiscales de ces paiements, le classement des attributions en capitaux propres ou en passif et leur classement dans l'état des flux de trésorerie. Les nouvelles directives permettent aussi aux entités de retenir la convention comptable de leur choix : elles pourront soit continuer à estimer le nombre total d'attributions pour lesquelles la période de service exigée ne sera pas accomplie, soit comptabiliser les forclusions au moment où elles surviendront. Les nouvelles directives entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2017 et la société ne s'attend pas à ce que l'adoption de cette nouvelle norme ait une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

Évaluation des pertes sur créances relatives aux instruments financiers

En juin 2016, le FASB a publié de nouvelles directives qui modifient considérablement la façon dont les entités évaluent les pertes sur créances découlant de la plupart des actifs financiers et de certains autres instruments qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces nouvelles directives modifient le modèle de dépréciation des instruments financiers, le faisant reposer sur les pertes attendues plutôt que sur les pertes subies. Les pertes sur créances attendues seront comptabilisées au moyen d'une provision plutôt qu'à titre de radiation directe de la fraction non amortie du coût. Les nouvelles directives, qui entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2020, seront mises en application selon une approche rétrospective modifiée. La société évalue actuellement l'incidence de leur adoption et elle n'a pas encore déterminé quels en seront les effets sur ses états financiers consolidés.

Classement de certaines entrées et sorties de trésorerie

En août 2016, le FASB a publié de nouvelles directives qui clarifient comment les entités doivent classer certaines entrées et sorties de trésorerie. Ces éléments comprennent les coûts de remboursement anticipé ou d'extinction d'une dette, les contreparties conditionnelles versées après un regroupement d'entreprises, le produit du règlement d'une demande d'indemnisation d'assurance, le produit du règlement d'une assurance vie détenue par une société et les distributions reçues d'entités émettrices comptabilisées à la valeur de consolidation. Les nouvelles directives, qui entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2018, seront mises en application selon une approche rétrospective. Ces directives précisent en outre comment le principe de prédominance doit être appliqué lorsque des entrées et des sorties de trésorerie possèdent les caractéristiques de plus d'une catégorie de flux de trésorerie. La société évalue actuellement l'incidence de leur adoption et elle n'a pas encore déterminé quels en seront les effets sur ses états financiers consolidés.

RAPPORT DU TROISIÈME TRIMESTRE DE 2016

3. Informations sectorielles

trimestres clos les 30 septembre (non audité – en millions de dollars canadiens)	Gazoducs		Pipelines de liquides		Énergie		Siège social		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Produits	1 884	1 305	440	507	1 308	1 132	—	—	3 632	2 944
Bénéfice tiré des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	66	41	—	—	88	53	—	—	154	94
Coûts d'exploitation des centrales et autres	(733)	(452)	(160)	(133)	(260)	(215)	(24)	(23)	(1 177)	(823)
Achats de produits de base revendus	—	—	—	—	(783)	(624)	—	—	(783)	(624)
Impôts fonciers	(103)	(88)	(21)	(22)	(12)	(23)	—	—	(136)	(133)
Amortissement	(361)	(284)	(72)	(68)	(81)	(79)	(13)	(8)	(527)	(439)
Charges de dépréciation de l'écart d'acquisition et d'autres actifs	—	—	—	—	(1 085)	—	—	—	(1 085)	—
Bénéfice (perte) sectoriel(le)	753	522	187	284	(825)	244	(37)	(31)	78	1 019
Intérêts débiteurs									(538)	(347)
Intérêts créditeurs et autres									128	22
(Perte) bénéfice avant les impôts sur le bénéfice									(332)	694
Recouvrement (charge) d'impôts									266	(224)
(Perte nette) bénéfice net									(66)	470
Bénéfice net attribuable aux participations sans contrôle									(52)	(46)
(Perte nette) bénéfice net attribuable aux participations assurant le contrôle et aux actionnaires ordinaires									(118)	424

périodes de neuf mois closes les 30 septembre (non audité – en millions de dollars canadiens)	Gazoducs		Pipelines de liquides		Énergie		Siège social		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Produits	4 511	3 896	1 292	1 410	3 083	3 143	—	—	8 886	8 449
Bénéfice tiré (perte découlant) des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	157	134	(1)	—	199	216	—	—	355	350
Coûts d'exploitation des centrales et autres	(1 496)	(1 294)	(406)	(379)	(618)	(600)	(126)	(71)	(2 646)	(2 344)
Achats de produits de base revendus	—	—	—	—	(1 628)	(1 731)	—	—	(1 628)	(1 731)
Impôts fonciers	(280)	(264)	(67)	(61)	(58)	(65)	—	—	(405)	(390)
Amortissement	(936)	(845)	(209)	(197)	(251)	(248)	(29)	(23)	(1 425)	(1 313)
Charges de dépréciation de l'écart d'acquisition et d'autres actifs	—	—	—	—	(1 296)	—	—	—	(1 296)	—
Perte sur la vente d'actifs	(4)	—	—	—	—	—	—	—	(4)	—
Bénéfice (perte) sectoriel(le)	1 952	1 627	609	773	(569)	715	(155)	(94)	1 837	3 021
Intérêts débiteurs									(1 369)	(1 012)
Intérêts créditeurs et autres									450	107
Bénéfice avant les impôts sur le bénéfice									918	2 116
Charge d'impôts									(79)	(681)
Bénéfice net									839	1 435
Bénéfice net attribuable aux participations sans contrôle									(184)	(145)
Bénéfice net attribuable aux participations assurant le contrôle et aux actionnaires ordinaires									655	1 290

TOTAL DE L'ACTIF

(non audité – en millions de dollars canadiens)	30 septembre 2016	31 décembre 2015
Gazoducs	53 247	31 039
Pipelines de liquides	16 278	16 046
Énergie	13 881	15 614
Siège social	6 122	4 145
	89 528	66 844

4. Acquisition de Columbia

Le 1^{er} juillet 2016, TCPL a acquis la totalité de Columbia en contrepartie d'un prix d'achat de 10,3 milliards de dollars US sous forme de trésorerie, en fonction d'un prix de 25,50 \$ US par action pour l'ensemble des actions ordinaires en circulation de Columbia, ainsi que d'unités d'actions liées à la performance et d'unités d'actions temporairement incessibles. L'acquisition a été financée par l'émission d'actions ordinaires de TCPL en faveur de TransCanada et par un prêt intersociétés à rembourser à TransCanada en lien avec le produit reçu de la vente des reçus de souscription de TransCanada. La vente des reçus de souscription de TransCanada a été réalisée le 1^{er} avril 2016 au moyen d'un appel public à l'épargne et le produit brut d'environ 4,4 milliards de dollars a été transféré à TCPL avant la clôture de l'acquisition. De plus, TCPL a prélevé un montant totalisant 6,9 milliards de dollars US sur les facilités de crédit-relais confirmées. Il y a lieu de se reporter à la note 10 intitulée « Actions ordinaires » et à la note 16 intitulée « Transactions avec des parties liées » pour un complément d'information sur les actions ordinaires émises à TransCanada et sur le prêt intersociétés à rembourser à TransCanada ainsi qu'à la note 7 intitulée « Dette à long terme » pour un complément d'information sur les facilités de crédit-relais.

Columbia exploite un portefeuille de gazoducs réglementés s'étendant sur environ 24 000 km, des installations de stockage de gaz naturel de 300 Gpi³ ainsi que des actifs intermédiaires connexes dans diverses régions des États-Unis. TransCanada a acquis Columbia dans le but d'élargir le marché du gaz naturel de la société aux États-Unis, positionnant ainsi la société afin de saisir d'autres occasions de croissance à long terme.

L'écart d'acquisition de 10,1 milliards de dollars (7,7 milliards de dollars US) découlant de cette acquisition est attribuable principalement aux possibilités d'étendre les activités du secteur des gazoducs de la société sur le marché américain et de renforcer sa position concurrentielle dans le secteur du gaz naturel en Amérique du Nord. L'écart d'acquisition découlant de cette acquisition n'est pas déductible aux fins de l'impôt sur le bénéfice.

L'acquisition a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises selon la méthode de l'acquisition aux termes de laquelle les actifs corporels et incorporels acquis et les passifs pris en charge sont comptabilisés à leur juste valeur estimative à la date d'acquisition. Le calcul du prix d'achat correspond aux estimations faites par la direction relativement à la juste valeur des actifs et passifs de Columbia au 1^{er} juillet 2016.

RAPPORT DU TROISIÈME TRIMESTRE DE 2016

(non audité – en millions de dollars)	1 ^{er} juillet 2016	
	US	CA
Contrepartie du prix d'achat	10 294	13 392
Juste valeur attribuée aux actifs nets		
Actifs à court terme	658	856
Immobilisations corporelles	7 556	9 830
Participations comptabilisées à la valeur de consolidation	441	574
Actifs réglementaires	190	248
Actifs incorporels et autres actifs	135	175
Passifs à court terme	(597)	(777)
Passifs réglementaires	(294)	(383)
Autres passifs à long terme	(144)	(187)
Passifs d'impôts reportés	(1 611)	(2 095)
Dette à long terme	(2 981)	(3 878)
Participations sans contrôle	(808)	(1 051)
Juste valeur des actifs nets acquis	2 545	3 312
Écart d'acquisition	7 749	10 080

La juste valeur des actifs à court terme, y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs et les stocks et autres, et la juste valeur des passifs à court terme, incluant les billets à payer et les intérêts courus, se rapprochent de leur valeur comptable en raison de l'échéance à court terme de ces éléments. Certains éléments du fonds de roulement liés aux acquisitions ont donné lieu à un ajustement des créditeurs et autres.

Les gazoducs de Columbia sont assujettis à la réglementation de la FERC et, par conséquent, leurs bases tarifaires devraient être recouvrées selon un taux de rendement raisonnable sur la durée des actifs. La juste valeur de ces actifs et des actifs et passifs réglementaires connexes devrait correspondre à leur valeur comptable. La juste valeur des droits miniers compris dans les immobilisations corporelles de Columbia a été évaluée à l'aide de la méthode des flux de trésorerie actualisés, ce qui a donné lieu à une hausse de 241 millions de dollars (185 millions de dollars US) de la juste valeur. La société recourt à une évaluation indépendante pour calculer la juste valeur. La juste valeur du carburant de base compris dans les immobilisations corporelles de Columbia a été calculée en appliquant des cours du marché multipliés par le volume de carburant en place, contribuant ainsi à une augmentation de 836 millions de dollars (642 millions de dollars US) de la juste valeur.

La juste valeur de la dette à long terme de Columbia a été évaluée selon l'approche par le résultat en fonction des cours du marché pour des instruments d'emprunt semblables provenant de fournisseurs externes de services de données. La juste valeur a donc augmenté de 300 millions de dollars (231 millions de dollars US).

Le tableau suivant présente un sommaire de la juste valeur de la dette de Columbia prise en charge par TCPL.

(non audité – en millions de dollars)	Date d'échéance	Type	Juste valeur	Taux d'intérêt
COLUMBIA PIPELINE GROUP INC.				
	Juin 2018	Billets de premier rang non garantis (500 \$ US)	506 \$ US	2,45 %
	Juin 2020	Billets de premier rang non garantis (750 \$ US)	779 \$ US	3,30 %
	Juin 2025	Billets de premier rang non garantis (1 000 \$ US)	1 092 \$ US	4,50 %
	Juin 2045	Billets de premier rang non garantis (500 \$ US)	604 \$ US	5,80 %
			2 981 \$ US	

RAPPORT DU TROISIÈME TRIMESTRE DE 2016

La juste valeur du régime de retraite à prestations déterminées et des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite de Columbia s'appuie sur un rapport d'évaluation actuarielle à la date d'acquisition. La juste valeur représentant la situation de capitalisation des régimes à la date d'acquisition s'est traduite par une hausse de 15 millions de dollars (12 millions de dollars US) et de 5 millions de dollars (4 millions de dollars US) des actifs réglementaires et des autres passifs à long terme, respectivement, et par une baisse de 14 millions de dollars (11 millions de dollars US) et de 2 millions de dollars (2 millions de dollars US) des actifs incorporels et autres actifs et des passifs réglementaires, respectivement.

Les écarts temporaires créés par suite des variations de la juste valeur susmentionnées ont donné lieu à des actifs et à des passifs d'impôts reportés qui ont été comptabilisés au taux d'imposition effectif de 39 % aux États-Unis pour la société.

La juste valeur de la participation sans contrôle de Columbia est calculée en fonction d'environ 53,8 millions de parts ordinaires de Columbia Pipeline Partners LP en circulation et destinées au grand public en date du 30 juin 2016 et qui ont été évaluées au cours de clôture de 15,00 \$ US par part ordinaire au 30 juin 2016.

La charge liée à l'acquisition s'est chiffrée à environ 36 millions de dollars et elle est incluse dans les coûts d'exploitation des centrales et autres à l'état consolidé condensé des résultats.

La société a commencé à consolider les résultats de Columbia une fois l'acquisition réalisée. Les principales conventions comptables de Columbia cadrent avec celles de TCPL et s'appliquent toujours. Columbia a contribué aux produits et au bénéfice net respectivement pour des montants de 427 millions de dollars (327 millions de dollars US) et de 55 millions de dollars (42 millions de dollars US) depuis la date d'acquisition jusqu'au 30 septembre 2016.

L'information financière supplémentaire consolidée pro forma non audité de la société qui suit pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2016 et 2015 intègre les résultats d'exploitation de Columbia comme si l'acquisition avait été réalisée le 1^{er} janvier 2015.

(non audité – en millions de dollars canadiens)	trimestres clos les 30 septembre		périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2016	2015	2016	2015
Produits	3 632	3 364	9 783	9 680
(Perte nette) bénéfice net	(66)	494	969	1 594
(Perte nette) bénéfice net attribuable aux participations assurant le contrôle et aux actionnaires ordinaires	(118)	433	753	1 414

5. Dépréciation de l'écart d'acquisition et d'autres actifs

Dépréciation de l'écart d'acquisition

TCPL soumet l'écart d'acquisition à un test de dépréciation chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'il pourrait s'être déprécié. Par suite de renseignements obtenus lors de la monétisation de l'entreprise d'électricité du nord-est des États-Unis de la société, au troisième trimestre de 2016, il a été établi que la juste valeur des installations de Ravenswood n'était plus supérieure à leur valeur comptable, y compris l'écart d'acquisition, au 30 septembre 2016. La juste valeur de Ravenswood a été déterminée au moyen de plusieurs méthodes combinées, dont l'approche par les flux de trésorerie actualisés, et d'une estimation de la contrepartie qui serait tirée d'une vente éventuelle. Les immobilisations corporelles ont également été soumises à un test de dépréciation. Par conséquent, au 30 septembre 2016, la société a comptabilisé une charge de dépréciation de l'écart d'acquisition à l'égard du montant intégral de l'écart d'acquisition de 1 085 millions de dollars (656 millions de dollars après les impôts) afférent aux installations de Ravenswood dans le secteur de l'énergie et elle a également déterminé que les immobilisations corporelles n'avaient fait l'objet d'aucune dépréciation.

Conventions d'achat d'électricité

Le 7 mars 2016, TCPL a émis un avis à l'Alberta Balancing Pool concernant la décision de résilier ses CAE de Sheerness et de Sundance A. Conformément aux dispositions des CAE, un acheteur a le droit de résilier le contrat si une loi a été modifiée faisant en sorte que ledit contrat est peu rentable ou moins rentable. Par suite des récentes modifications apportées au règlement intitulé Specified Gas Emitters de l'Alberta, la société prévoit que les coûts afférents aux émissions de carbone continueront d'augmenter au cours de la durée restante des CAE, ce qui aura pour effet d'accroître la non rentabilité de ces contrats. Ainsi, au 31 mars 2016, la société a comptabilisé une charge de dépréciation hors trésorerie de 211 millions de dollars (155 millions de dollars après les impôts) dans son secteur de l'énergie, ce qui représente la valeur comptable des CAE.

Le 7 mars 2016, TCPL a également émis un avis à l'Alberta Balancing Pool concernant la décision de résilier sa CAE de Sundance B. Cette CAE est détenue par le truchement d'ASTC Power Partnership dans laquelle la société détient une participation de 50 %. Par conséquent, en date du 31 mars 2016, la société a comptabilisé une charge de dépréciation hors trésorerie de 29 millions de dollars (21 millions de dollars après les impôts) dans son secteur de l'énergie, ce qui représente la valeur comptable de la participation comptabilisée à la valeur de consolidation. Cette charge de dépréciation est comprise dans le bénéfice tiré des participations comptabilisées à la valeur de consolidation à l'état consolidé condensé des résultats.

6. Impôts sur le bénéfice

Au 30 septembre 2016, l'avantage fiscal non constaté total de positions fiscales incertaines était d'environ 17 millions de dollars (13 millions de dollars au 31 décembre 2015). TCPL impute aux charges d'impôts l'intérêt et les pénalités liés aux incertitudes en matière de fiscalité. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2016, les charges d'impôts comprennent des montants de néant au titre des intérêts débiteurs et de néant au titre des pénalités (néant et 1 million de dollars au titre de la reprise d'intérêts débiteurs et néant au titre des pénalités au 30 septembre 2015). Au 30 septembre 2016, la société avait constaté 4 millions de dollars au titre des intérêts débiteurs et néant au titre des pénalités (4 millions de dollars au titre des intérêts débiteurs et néant au titre des pénalités au 31 décembre 2015).

Les taux d'imposition effectifs pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2016 et 2015 étaient de 9 % et de 32 % respectivement. Le taux d'imposition effectif moindre en 2016 découle principalement d'une diminution des impôts transférés en 2016 relativement aux pipelines réglementés au Canada et des variations de la proportion du bénéfice généré dans les territoires canadiens et étrangers et des charges de dépréciation de l'écart d'acquisition.

7. Dette à long terme

ÉMISSION DE TITRES D'EMPRUNT À LONG TERME

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2016, la société a émis des titres d'emprunt à long terme comme suit :

(non audité – en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Date d'émission	Type	Date d'échéance	Montant	Taux d'intérêt
TRANSCANADA PIPELINES LIMITED					
	Juin 2016	Facilité de crédit-relais d'acquisition ¹	Juin 2018	5 213 \$ US	Variable
	Juin 2016	Billets à moyen terme	Juillet 2023	300 \$	3,690 % ²
	Juin 2016	Billets à moyen terme	Juin 2046	700 \$	4,350 %
	Janvier 2016	Billets de premier rang non garantis	Janvier 2019	400 \$ US	3,125 %
	Janvier 2016	Billets de premier rang non garantis	Janvier 2026	850 \$ US	4,875 %
ANR PIPELINE COMPANY					
	Juin 2016	Billets de premier rang non garantis	Juin 2026	240 \$ US	4,140 %
TRANSCANADA PIPELINE USA LTD.					
	Juin 2016	Facilité de crédit-relais d'acquisition ¹	Juin 2018	1 700 \$ US	Variable
TUSCARORA GAS TRANSMISSION COMPANY					
	Avril 2016	Emprunt à terme	Avril 2019	9,5 \$ US	Variable

¹ Ces facilités, qui ont été mises en place pour financer une partie de l'acquisition de Columbia, portent intérêt au TIOL majoré d'une marge applicable. Le produit de la vente de l'entreprise d'actifs d'électricité du nord-est des États-Unis sera affecté au remboursement partiel de ces facilités.

² Reflète le taux d'intérêt nominal sur la réinstitution du programme d'émission de billets à moyen terme. De nouveaux billets ont été émis à prime, le taux de la nouvelle émission s'établissant à 2,69 %.

REMBOURSEMENT DE TITRES D'EMPRUNT À LONG TERME

Les titres d'emprunt à long terme remboursés par la société au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2016 s'établissent comme suit :

(non audité – en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Date de remboursement	Type	Montant	Taux d'intérêt
TRANSCANADA PIPELINES LIMITED				
	Juin 2016	Billets de premier rang non garantis	84 \$ US	7,69 %
	Juin 2016	Billets de premier rang non garantis	500 \$ US	Variable
	Janvier 2016	Billets de premier rang non garantis	750 \$ US	0,75 %
NOVA GAS TRANSMISSION LTD.				
	Février 2016	Débetures	225 \$	12,2 %

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2016, TCPL a capitalisé des intérêts de 46 millions de dollars et de 133 millions de dollars respectivement (82 millions de dollars et 223 millions de dollars respectivement en 2015) relativement à des projets d'investissement.

8. Billets subordonnés de rang inférieur

ÉMISSION DE TITRES D'EMPRUNT SUBORDONNÉS DE RANG INFÉRIEUR

(non audité – en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Date d'émission	Type	Date d'échéance	Montant	Taux d'intérêt
TRANSCANADA PIPELINES LIMITED	Août 2016	Billets subordonnés de rang inférieur non garantis ¹	Août 2076	1 200 \$ US	6,125 % ²

¹ En ce qui a trait au droit de paiement, les billets subordonnés de rang inférieur non garantis sont subordonnés aux titres d'emprunt de premier rang actuels et futurs ou aux autres obligations de TCPL. Ils sont rachetables au gré de TCPL à tout moment à partir du 15 août 2026, pour un montant égal à 100 % de leur montant en capital majoré de l'intérêt couru et impayé à la date de remboursement.

² Les billets subordonnés de rang inférieur ont été émis en faveur de TransCanada Trust et ils portent intérêt au taux de 6,125 % par année. Ce taux sera rajusté au TIOL à trois mois majoré de 4,89 % par année à compter d'août 2026 jusqu'en août 2046, et au TIOL à trois mois majoré de 5,64 % par année à compter d'août 2046 jusqu'en août 2076.

Le 16 août 2016, TransCanada Trust (la « fiducie »), filiale de financement entièrement détenue par TCPL, a émis pour 1,2 milliard de dollars US de billets de fiducie de série 2016-A (les « billets de fiducie ») à des tiers investisseurs. Ces billets portent intérêt à un taux fixe de 5,875 % les dix premières années, puis à un taux variable par la suite. Le produit intégral de l'émission par la fiducie a été prêté à TCPL au moyen de la souscription de billets subordonnés de rang inférieur de TCPL d'une valeur de 1,2 milliard de dollars US, assortis d'un taux de 6,125 % qui comprend des frais d'administration de 0,25 %. Bien que les obligations de la fiducie soient garanties entièrement et inconditionnellement par TCPL sur une base subordonnée, les résultats de la fiducie ne sont pas consolidés dans les états financiers de TransCanada car TCPL n'a pas de participation variable dans la fiducie et les seuls actifs importants de la fiducie sont les montants à recevoir de TCPL.

Aux termes des billets de fiducie et des ententes connexes, dans certaines circonstances, 1) TCPL peut émettre des actions privilégiées dans un cas de report aux porteurs de billets de fiducie au lieu de payer des intérêts, et 2) il serait interdit à TransCanada et TCPL de déclarer ou de payer des dividendes sur leurs actions privilégiées en circulation ou de racheter ces actions (ou, en l'absence d'actions privilégiées en circulation, leurs actions ordinaires respectives) jusqu'à ce que TCPL ait racheté la totalité des actions privilégiées dans un cas de report. Les billets de fiducie peuvent aussi être échangés automatiquement contre des actions privilégiées de TCPL lorsqu'il se produit certains cas de faillite et d'insolvabilité. Toutes ces actions privilégiées auraient égalité de rang avec les autres actions privilégiées de premier rang en circulation de TCPL.

9. Parts ordinaires de TC PipeLines, LP pouvant faire l'objet d'une résolution

Par suite de la production tardive d'un formulaire 8-K relatif au personnel auprès de la SEC, en mars 2016, TC PipeLines, LP a perdu son droit d'utiliser la déclaration d'enregistrement qui était alors en vigueur au moment du dépôt de son rapport annuel de 2015. Par conséquent, il a été établi que les acquéreurs des 1,6 million de parts ordinaires qui avaient été émises entre le 8 mars 2016 et le 19 mai 2016 aux termes du programme au cours du marché de TC PipeLines, LP pourraient avoir un droit de résolution d'un montant égal au prix d'achat payé pour les parts, plus les intérêts prévus par la loi et moins toute distribution versée, au moment de la remise des parts à TC PipeLines, LP. Aucun porteur de parts n'a revendiqué son droit de résolution ni tenté de l'exercer jusqu'à maintenant et ce droit expire un an après la date d'achat de la part.

RAPPORT DU TROISIÈME TRIMESTRE DE 2016

Au 30 septembre 2016, un montant de 106 millions de dollars (82 millions de dollars US) relatif aux parts ordinaires de TC Pipelines, LP pouvant faire l'objet d'une résolution est inscrit au bilan consolidé condensé. La société a classé ces 1,6 million de parts ordinaires hors des capitaux propres étant donné que les droits de résolution potentiels s'y rattachant ne sont pas de son ressort.

10. Actions ordinaires

Le 28 juin 2016, la société a émis 43,3 millions d'actions ordinaires en faveur de sa société mère, TransCanada, pour un produit d'environ 2,5 milliards de dollars, faisant en sorte que 823 millions d'actions ordinaires étaient en circulation au 30 septembre 2016 (779 millions d'actions ordinaires au 31 décembre 2015).

11. Autres éléments du résultat étendu et cumul des autres éléments du résultat étendu

Les autres éléments du résultat étendu, y compris les participations sans contrôle et les répercussions fiscales connexes, sont les suivants :

trimestre clos le 30 septembre 2016 (non audité – en millions de dollars canadiens)	Montant avant les impôts	Recouvrement (charge) d'impôts	Montant après les impôts
Gains de conversion sur l'investissement net dans des établissements étrangers	55	—	55
Variation de la juste valeur des couvertures de l'investissement net	(2)	1	(1)
Variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	6	(1)	5
Reclassement dans le bénéfice net de gains sur les couvertures de flux de trésorerie	1	(1)	—
Reclassement dans le bénéfice net de pertes actuarielles et du coût des services passés au titre des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite	6	(2)	4
Autres éléments du résultat étendu liés aux participations comptabilisées à la valeur de consolidation	5	(1)	4
Autres éléments du résultat étendu	71	(4)	67

trimestre clos le 30 septembre 2015 (non audité – en millions de dollars canadiens)	Montant avant les impôts	Recouvrement (charge) d'impôts	Montant après les impôts
Gains de conversion sur l'investissement net dans des établissements étrangers	350	6	356
Variation de la juste valeur des couvertures de l'investissement net	(207)	54	(153)
Variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	(49)	20	(29)
Reclassement dans le bénéfice net de gains sur les couvertures de flux de trésorerie	80	(30)	50
Reclassement dans le bénéfice net de pertes actuarielles et du coût des services passés au titre des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite	10	(3)	7
Autres éléments du résultat étendu liés aux participations comptabilisées à la valeur de consolidation	4	(1)	3
Autres éléments du résultat étendu	188	46	234

RAPPORT DU TROISIÈME TRIMESTRE DE 2016

période de neuf mois close le 30 septembre 2016 (non audité – en millions de dollars canadiens)	Montant avant les impôts	Recouvrement (charge) d'impôts	Montant après les impôts
Pertes de conversion sur l'investissement net dans des établissements étrangers	(150)	(2)	(152)
Variation de la juste valeur des couvertures de l'investissement net	(12)	3	(9)
Variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	33	(12)	21
Reclassement dans le bénéfice net de gains sur les couvertures de flux de trésorerie	65	(25)	40
Reclassement dans le bénéfice net de pertes actuarielles et du coût des services passés au titre des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite	17	(5)	12
Autres éléments du résultat étendu liés aux participations comptabilisées à la valeur de consolidation	14	(3)	11
Autres éléments du résultat étendu	(33)	(44)	(77)

période de neuf mois close le 30 septembre 2015 (non audité – en millions de dollars canadiens)	Montant avant les impôts	Recouvrement (charge) d'impôts	Montant après les impôts
Gains de conversion sur l'investissement net dans des établissements étrangers	675	13	688
Variation de la juste valeur des couvertures de l'investissement net	(490)	129	(361)
Variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	(78)	28	(50)
Reclassement dans le bénéfice net de gains sur les couvertures de flux de trésorerie	136	(53)	83
Reclassement dans le bénéfice net de pertes actuarielles et du coût des services passés au titre des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite	30	(6)	24
Autres éléments du résultat étendu liés aux participations comptabilisées à la valeur de consolidation	13	(3)	10
Autres éléments du résultat étendu	286	108	394

Les variations du cumul des autres éléments du résultat étendu, par composante, sont les suivantes :

trimestre clos le 30 septembre 2016 (non audité – en millions de dollars canadiens)	Écarts de conversion	Couvertures de flux de trésorerie	Ajustements des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite	Participations comptabilisées à la valeur de consolidation	Total¹
Solde du cumul des autres éléments du résultat étendu au 1 ^{er} juillet 2016	(497)	(38)	(190)	(254)	(979)
Autres éléments du résultat étendu avant reclassement ²	33	2	—	—	35
Montants reclassés du cumul des autres éléments du résultat étendu	—	—	4	4	8
Autres éléments du résultat étendu de la période considérée, montant net	33	2	4	4	43
Solde du cumul des autres éléments du résultat étendu au 30 septembre 2016	(464)	(36)	(186)	(250)	(936)

¹ Tous les montants sont présentés déduction faite des impôts. Les montants entre parenthèses indiquent des pertes inscrites dans les autres éléments du résultat étendu.

² Les autres éléments du résultat étendu avant le reclassement des écarts de conversion et des couvertures de flux de trésorerie sont présentés déduction faite de gains de 21 millions de dollars et de 3 millions de dollars, respectivement, au titre des participations sans contrôle.

RAPPORT DU TROISIÈME TRIMESTRE DE 2016

période de neuf mois close le 30 septembre 2016 (non audité – en millions de dollars canadiens)	Écarts de conversion	Couvertures de flux de trésorerie	Ajustements des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite	Participations comptabilisées à la valeur de consolidation	Total ¹
Solde du cumul des autres éléments du résultat étendu au 1 ^{er} janvier 2016	(383)	(97)	(198)	(261)	(939)
Autres éléments du résultat étendu avant reclassement ²	(81)	21	—	—	(60)
Montants reclassés du cumul des autres éléments du résultat étendu	—	40	12	11	63
Autres éléments du résultat étendu de la période considérée, montant net ³	(81)	61	12	11	3
Solde du cumul des autres éléments du résultat étendu au 30 septembre 2016	(464)	(36)	(186)	(250)	(936)

¹ Tous les montants sont présentés déduction faite des impôts. Les montants entre parenthèses indiquent des pertes inscrites dans les autres éléments du résultat étendu.

² Les autres éléments du résultat étendu avant le reclassement des écarts de conversion sont présentés déduction faite de pertes de 80 millions de dollars au titre des participations sans contrôle.

³ Les pertes liées aux couvertures de flux de trésorerie présentées dans le cumul des autres éléments du résultat étendu qui devraient être reclassées dans le bénéfice net au cours des 12 prochains mois sont évaluées à 23 millions de dollars (14 millions de dollars après les impôts) au 30 septembre 2016. Ces estimations présument que le prix des produits de base, les taux d'intérêt et les taux de change demeureront constants; cependant, les montants reclassés varieront en fonction de la valeur réelle de ces facteurs à la date du règlement.

Les reclassements hors des autres éléments du résultat étendu à l'état consolidé des résultats se détaillent comme suit :

(non audité – en millions de dollars canadiens)	Montants reclassés du cumul des autres éléments du résultat étendu ¹				Poste visé à l'état consolidé condensé des résultats
	trimestres clos les 30 septembre		périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2016	2015	2016	2015	
Couvertures de flux de trésorerie					
Produits de base	7	(76)	(54)	(124)	Produits (Énergie)
Change	(5)	—	—	—	Intérêts créditeurs et autres
Intérêts	(3)	(4)	(11)	(12)	Intérêts débiteurs
	(1)	(80)	(65)	(136)	Total avant les impôts
	1	30	25	53	Charge d'impôts
	—	(50)	(40)	(83)	Déduction faite des impôts
Ajustements des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite					
Amortissement de la perte actuarielle	(6)	(10)	(17)	(30)	²
	2	3	5	6	Charge d'impôts
	(4)	(7)	(12)	(24)	Déduction faite des impôts
Participations comptabilisées à la valeur de consolidation					
Bénéfice tiré des participations	(5)	(4)	(14)	(13)	Bénéfice tiré des participations comptabilisées à la valeur de consolidation
	1	1	3	3	Charge d'impôts
	(4)	(3)	(11)	(10)	Déduction faite des impôts

¹ Tous les montants entre parenthèses indiquent des charges constatées à l'état consolidé condensé des résultats.

² Ces composantes du cumul des autres éléments du résultat étendu sont incluses dans le calcul du coût net des avantages. Il y a lieu de se reporter à la note 12 pour un complément d'information.

12. Avantages postérieurs au départ à la retraite

Le coût net des prestations constaté au titre des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite de la société se présente comme suit :

(non audité – en millions de dollars canadiens)	trimestres clos les 30 septembre				périodes de neuf mois closes les 30 septembre			
	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite		Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Coût des services rendus	28	27	1	1	79	81	2	2
Coût financier	34	29	4	2	93	86	9	7
Rendement prévu des actifs des régimes	(48)	(39)	(5)	(1)	(127)	(116)	(6)	(2)
Amortissement de la perte actuarielle	5	9	1	1	15	26	2	3
Amortissement du coût des services passés	—	—	—	—	—	1	—	—
Amortissement de l'actif réglementaire	8	6	—	—	17	18	—	—
Amortissement de l'obligation transitoire liée à l'entreprise réglementée	—	—	—	1	—	—	1	2
Coût net des prestations constaté	27	32	1	4	77	96	8	12

13. Gestion des risques et instruments financiers

APERÇU DE LA GESTION DES RISQUES

TCPL est exposée au risque de marché et au risque de crédit lié aux contreparties, et la société a mis en place des stratégies, des politiques et des limites dans le but de gérer leur incidence sur le résultat et les flux de trésorerie.

RISQUE DE CRÉDIT LIÉ AUX CONTREPARTIES

Au 30 septembre 2016, le risque lié aux contreparties maximal de TCPL en ce qui a trait aux instruments financiers, compte non tenu des garanties détenues, correspondait à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux débiteurs, aux actifs disponibles à la vente comptabilisés à la juste valeur, à la juste valeur des actifs dérivés et aux billets, prêts et avances à recevoir. La société passe régulièrement en revue ses débiteurs et constate une provision pour créances douteuses au besoin en ayant recours à la méthode d'identification spécifique. Au 30 septembre 2016, il n'y avait aucun montant important en souffrance ou ayant subi une perte de valeur, et il n'y a eu aucune créance irrécouvrable importante au cours de la période.

La concentration du risque de crédit de la société à l'égard d'une contrepartie donnée était un montant à recevoir de 191 millions de dollars (146 millions de dollars US) au 30 septembre 2016 [248 millions de dollars au 31 décembre 2015 (179 millions de dollars US)]. Ce montant devrait être entièrement recouvrable et il est garanti par la société mère de la contrepartie, laquelle possède une cote de solvabilité élevée.

INVESTISSEMENT NET DANS DES ÉTABLISSEMENTS ÉTRANGERS

La société a recours à des titres d'emprunt, à des swaps de devises et de taux d'intérêt ainsi qu'à des contrats de change à terme et libellés en dollars US pour couvrir son investissement net dans des établissements étrangers après les impôts.

Titres d'emprunt libellés en dollars US et désignés en tant que couverture de l'investissement net

(non audité – en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	30 septembre 2016	31 décembre 2015
Montant nominal	30 200 (23 000 US)	23 100 (16 700 US)
Juste valeur	33 700 (25 700 US)	23 800 (17 200 US)

Instruments dérivés désignés en tant que couverture de l'investissement net

(non audité – en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	30 septembre 2016		31 décembre 2015	
	Juste valeur ¹	Montant nominal ou en capital	Juste valeur ¹	Montant nominal ou en capital
Actif (passif)				
Swaps de devises et de taux d'intérêt en dollars US (échéant de 2016 à 2019) ²	(433)	2 400 US	(730)	3 150 US
Contrats de change à terme en dollars US (échéant de 2016 à 2017)	(16)	200 US	50	1 800 US
	(449)	2 600 US	(680)	4 950 US

¹ Les justes valeurs sont égales aux valeurs comptables.

² Les gains réalisés nets de 1 million de dollars et de 5 millions de dollars respectivement pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2016 (gains de 2 millions de dollars et de 7 millions de dollars respectivement en 2015) liés à la composante intérêts se rapportant aux swaps de devises sont inclus dans les intérêts débiteurs.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Instruments financiers non dérivés

Juste valeur des instruments financiers non dérivés

La juste valeur des billets à recevoir de la société est calculée en actualisant les paiements futurs des intérêts et du capital en fonction des taux d'intérêt à terme. La juste valeur de la dette à long terme et des billets subordonnés de rang inférieur est évaluée selon l'approche par le résultat en fonction des cours du marché pour les mêmes instruments ou des instruments semblables provenant de fournisseurs externes de services de données.

Les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur, qui est calculée aux cours du marché s'ils étaient disponibles. La valeur comptable de certains instruments financiers non dérivés compris dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs, les montants à recevoir de sociétés affiliées, les actifs incorporels et autres actifs, les billets à payer, les créditeurs et autres, les montants à payer à des sociétés affiliées, les intérêts courus et les autres passifs à long terme se rapproche de leur juste valeur, du fait de leur nature ou de leur échéance à court terme, et ils seraient également classés au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

Le risque de crédit a été pris en compte dans le calcul de la juste valeur des instruments non dérivés.

RAPPORT DU TROISIÈME TRIMESTRE DE 2016

Présentation au bilan des instruments financiers non dérivés

Le tableau ci-après présente la juste valeur des instruments financiers non dérivés, exception faite de ceux dont la valeur comptable se rapproche de leur juste valeur, qui seraient classés dans le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

(non audité – en millions de dollars canadiens)	30 septembre 2016		31 décembre 2015	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Billets à recevoir ¹	158	209	214	265
Dette à court terme et à long terme ^{2,3}	(44 063)	(46 378)	(31 456)	(34 309)
Billets subordonnés de rang inférieur	(3 842)	(3 708)	(2 409)	(2 011)
	(47 747)	(49 877)	(33 651)	(36 055)

¹ Les billets à recevoir sont inclus dans les autres actifs à court terme et les actifs incorporels et autres actifs au bilan consolidé condensé.

² La dette à long terme est constatée au coût après amortissement, exception faite d'un montant de 800 millions de dollars US (850 millions de dollars US au 31 décembre 2015) attribuable au risque couvert et constaté à la juste valeur.

³ Le bénéfice net consolidé pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2016 comprend des gains non réalisés de 7 millions de dollars et des pertes non réalisées de 6 millions de dollars (pertes de 9 millions de dollars et de 9 millions de dollars respectivement en 2015) au titre des ajustements de la juste valeur attribuables au risque de taux d'intérêt couvert lié aux relations de couverture de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt visant la dette à long terme de 800 millions de dollars US au 30 septembre 2016 (850 millions de dollars US au 31 décembre 2015). Il n'y avait aucun autre gain non réalisé ni aucune autre perte non réalisée au titre des ajustements de la juste valeur des instruments financiers non dérivés.

Sommaire des actifs disponibles à la vente

Les tableaux suivants présentent un résumé des renseignements supplémentaires sur les placements restreints de la société qui sont classés comme disponibles à la vente.

(non audité – en millions de dollars canadiens)	30 septembre 2016		31 décembre 2015	
	Placements restreints en raison de l'ICQF	Autres placements restreints ²	Placements restreints en raison de l'ICQF	Autres placements restreints ²
Justes valeurs ¹				
Titres à revenu fixe (échéant à moins de 5 ans)	—	137	—	90
Titres à revenu fixe (échéant entre 5 et 10 ans)	11	—	—	—
Titres à revenu fixe (échéant à plus de 10 ans)	480	—	261	—
	491	137	261	90

¹ Les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur et inclus dans les autres actifs à court terme et les placements restreints au bilan consolidé condensé.

² Les autres placements restreints ont été mis de côté pour financer les réclamations d'assurance à payer par la filiale d'assurance captive en propriété exclusive de la société.

RAPPORT DU TROISIÈME TRIMESTRE DE 2016

(non audité – en millions de dollars canadiens)	30 septembre 2016		30 septembre 2015	
	Placements restreints en raison de l'ICQF ¹	Autres placements restreints ²	Placements restreints en raison de l'ICQF ¹	Autres placements restreints ²
Gains (pertes) net(te)s non réalisé(e)s				
du trimestre clos	3	—	1	—
de la période de neuf mois close	25	1	(2)	—
Gains nets réalisés				
du trimestre clos	—	—	—	—
de la période de neuf mois close	1	—	—	—

¹ Les gains et les pertes attribuables aux variations de la juste valeur des placements restreints en raison de l'ICQF ont une incidence sur les montants subséquents des fonds prélevés au moyen de droits pour couvrir les coûts futurs de cessation d'exploitation des pipelines. Par conséquent, la société comptabilise ces gains et pertes à titre d'actifs ou de passifs réglementaires.

² Les gains et les pertes non réalisés sur les autres placements restreints sont portés dans les autres éléments du résultat étendu.

Instruments dérivés

Juste valeur des instruments dérivés

La juste valeur des instruments dérivés utilisés pour gérer les risques de change et de taux d'intérêt a été calculée selon l'approche par le résultat au moyen des taux du marché à la fin de la période et par l'application d'un modèle d'évaluation des flux de trésorerie actualisés. La juste valeur des dérivés portant sur des produits de base a été calculée aux cours du marché s'ils étaient disponibles. En l'absence de cours du marché, les prix indiqués par une tierce entreprise de courtage ou d'autres techniques d'évaluation ont été utilisés. La juste valeur des options a été calculée au moyen du modèle d'évaluation de Black et Scholes. Le calcul de la juste valeur des instruments dérivés tient compte du risque de crédit.

Dans certains cas, bien que les instruments dérivés soient considérés comme des couvertures économiques efficaces, ils ne répondent pas aux critères précis de la comptabilité de couverture ou ils ne sont pas désignés en tant que couverture. Ils sont donc inscrits à leur juste valeur et les variations de la juste valeur sont imputées au bénéfice net de la période au cours de laquelle elles surviennent. Pour cette raison, la société peut être exposée à une variabilité accrue du bénéfice présenté, puisque la juste valeur des instruments dérivés peut fluctuer beaucoup d'une période à l'autre.

RAPPORT DU TROISIÈME TRIMESTRE DE 2016

Présentation au bilan des instruments dérivés

Au 30 septembre 2016, le classement de la juste valeur des instruments dérivés au bilan s'établit comme suit :

au 30 septembre 2016 (non audité – en millions de dollars canadiens)	Couvertures de flux de trésorerie	Couvertures de la juste valeur	Couvertures de l'investissement net	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur totale des instruments dérivés¹
Autres actifs à court terme					
Produits de base ²	15	—	—	298	313
Change	—	—	5	10	15
Taux d'intérêt	—	3	—	1	4
	15	3	5	309	332
Actifs incorporels et autres actifs					
Produits de base ²	5	—	—	165	170
Change	—	—	6	—	6
Taux d'intérêt	—	4	—	1	5
	5	4	6	166	181
Total des actifs dérivés	20	7	11	475	513
Créditeurs et autres					
Produits de base ²	(32)	—	—	(336)	(368)
Change	—	—	(231)	(15)	(246)
Taux d'intérêt	(2)	—	—	—	(2)
	(34)	—	(231)	(351)	(616)
Autres passifs à long terme					
Produits de base ²	—	—	—	(198)	(198)
Change	—	—	(229)	—	(229)
Taux d'intérêt	(1)	—	—	—	(1)
	(1)	—	(229)	(198)	(428)
Total des passifs dérivés	(35)	—	(460)	(549)	(1 044)

¹ La juste valeur est égale à la valeur comptable.

² Comprennent les achats et ventes d'électricité, de gaz naturel et de liquides.

RAPPORT DU TROISIÈME TRIMESTRE DE 2016

Au 31 décembre 2015, le classement de la juste valeur des instruments dérivés au bilan s'établit comme suit :

au 31 décembre 2015 (non audité – en millions de dollars canadiens)	Couvertures de flux de trésorerie	Couvertures de la juste valeur	Couvertures de l'investissement net	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur totale des instruments dérivés¹
Autres actifs à court terme					
Produits de base ²	46	—	—	326	372
Change	—	—	65	2	67
Taux d'intérêt	—	1	—	2	3
	46	1	65	330	442
Actifs incorporels et autres actifs					
Produits de base ²	11	—	—	126	137
Change	—	—	29	—	29
Taux d'intérêt	—	2	—	—	2
	11	2	29	126	168
Total des actifs dérivés	57	3	94	456	610
Créditeurs et autres					
Produits de base ²	(112)	—	—	(443)	(555)
Change	—	—	(313)	(54)	(367)
Taux d'intérêt	(1)	(1)	—	(2)	(4)
	(113)	(1)	(313)	(499)	(926)
Autres passifs à long terme					
Produits de base ²	(31)	—	—	(131)	(162)
Change	—	—	(461)	—	(461)
Taux d'intérêt	(1)	(1)	—	—	(2)
	(32)	(1)	(461)	(131)	(625)
Total des passifs dérivés	(145)	(2)	(774)	(630)	(1 551)

¹ La juste valeur est égale à la valeur comptable.

² Comprennent les achats et ventes d'électricité, de gaz naturel et de liquides.

La majeure partie des instruments dérivés détenus à des fins de transaction ont été conclus à des fins de gestion des risques et ces derniers sont tous visés par les stratégies, politiques et limites de gestion des risques de la société. Ils comprennent les instruments dérivés qui n'ont pas été désignés en tant que couvertures ou qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture, mais qui ont été conclus en tant que couvertures économiques afin de gérer le risque de marché auquel la société est exposée.

RAPPORT DU TROISIÈME TRIMESTRE DE 2016

Sommaire des montants nominaux et des échéances

Les tableaux ci-après présentent les échéances et le capital ou volume nominal en cours relativement aux instruments dérivés de la société, à l'exception des couvertures de l'investissement net dans des établissements étrangers :

au 30 septembre 2016	Électricité	Gaz naturel	Liquides	Change	Intérêts
Achats ¹	87 257	187	6	—	—
Ventes ¹	62 109	145	6	—	—
Millions de dollars	—	—	—	2 098 US	1 500 US
Dates d'échéance	2016-2020	2016-2020	2016	2016-2017	2016-2019

¹ Les volumes pour les instruments dérivés liés à l'électricité, au gaz naturel et aux liquides sont présentés en GWh, en Gpi³ et en millions de barils respectivement.

au 31 décembre 2015	Électricité	Gaz naturel	Change	Intérêts
Achats ¹	70 331	133	—	—
Ventes ¹	54 382	70	—	—
Millions de dollars	—	—	1 476 US	1 100 US
Dates d'échéance	2016-2020	2016-2020	2016	2016-2019

¹ Les volumes pour les instruments dérivés liés à l'électricité et au gaz naturel sont présentés en GWh et en Gpi³ respectivement.

Gains (pertes) réalisé(e)s et non réalisé(e)s sur instruments dérivés

Le sommaire qui suit ne tient pas compte des couvertures de l'investissement net dans des établissements étrangers.

(non audité – en millions de dollars canadiens)	trimestres clos les 30 septembre		périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2016	2015	2016	2015
Instruments dérivés détenus à des fins de transaction¹				
Montant des (pertes) gains non réalisé(e)s de la période				
Produits de base ²	(97)	(27)	23	(30)
Change	—	(26)	47	(25)
Montant des (pertes) gains réalisé(e)s de la période				
Produits de base	(23)	(52)	(165)	(84)
Change	(5)	(34)	52	(87)
Instruments dérivés faisant l'objet de relations de couverture				
Montant des (pertes) gains réalisé(e)s de la période				
Produits de base	(15)	(35)	(155)	(132)
Change	5	—	(101)	—
Taux d'intérêt	1	2	4	6

¹ Les montants nets des gains et des pertes réalisés et non réalisés sur les instruments dérivés détenus à des fins de transaction et utilisés pour acheter ou vendre des produits de base sont inclus dans les produits. Les montants nets des gains et des pertes réalisés et non réalisés sur les instruments dérivés détenus à des fins de transaction portant sur les taux d'intérêt et les taux de change sont inclus respectivement dans les intérêts débiteurs et dans les intérêts créditeurs et autres.

² Par suite de l'annonce par la société, le 17 mars 2016, de son intention de vendre ses actifs d'électricité du nord-est des États-Unis, une perte de 49 millions de dollars et un gain de 7 millions de dollars (néant en 2015) au titre des couvertures de flux de trésorerie abandonnées ont été inscrits dans le bénéfice net au cours du trimestre clos le 31 mars 2016 lorsqu'il était probable que l'opération couverte sous-jacente ne se produirait pas en raison d'une vente future.

RAPPORT DU TROISIÈME TRIMESTRE DE 2016

Instruments dérivés visés par des opérations de couverture de flux de trésorerie

Les composantes des autres éléments du résultat étendu (note 11) liées aux instruments dérivés visés par des opérations de couverture de flux de trésorerie, y compris les participations sans contrôle, s'établissent comme suit :

(non audité – en millions de dollars canadiens, avant les impôts)	trimestres clos les 30 septembre		périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2016	2015	2016	2015
Variation de la juste valeur des instruments dérivés constatée dans les autres éléments du résultat étendu (partie efficace) ¹				
Produits de base	7	(48)	33	(77)
Change	(5)	—	—	—
Taux d'intérêt	4	(1)	—	(1)
	6	(49)	33	(78)
Reclassement des (pertes) gains sur les instruments dérivés du cumul des autres éléments du résultat étendu au bénéfice net (partie efficace) ¹				
Produits de base ²	(7)	76	54	124
Change ³	5	—	—	—
Taux d'intérêt ⁴	3	4	11	12
	1	80	65	136
Gains (pertes) sur les instruments dérivés constatés dans le bénéfice net (partie inefficace)				
Produits de base ²	14	10	(1)	3
	14	10	(1)	3

¹ Aucun montant n'a été exclu de l'évaluation de l'efficacité des couvertures. Les montants entre parenthèses indiquent des pertes inscrites dans les autres éléments du résultat étendu.

² Montant constaté dans les produits à l'état consolidé condensé des résultats.

³ Montant constaté dans les intérêts créditeurs et autres à l'état consolidé condensé des résultats.

⁴ Montant constaté dans les intérêts débiteurs à l'état consolidé condensé des résultats.

Compensation des instruments dérivés

La société conclut des contrats d'instruments dérivés assortis d'un droit de compensation dans le cours normal des affaires ainsi qu'en cas de défaut. TCPL ne dispose d'aucun accord de compensation cadre, mais elle conclut des contrats semblables renfermant des droits de compensation. La société a choisi de présenter au bilan la juste valeur des montants bruts des instruments dérivés assortis d'un droit de compensation. Le tableau qui suit illustre l'incidence sur la présentation de la juste valeur des actifs et des passifs liés aux instruments dérivés si la société avait choisi de présenter les montants nets pour ces contrats :

au 30 septembre 2016 (non audité – en millions de dollars canadiens)	Montants bruts des instruments dérivés présentés au bilan	Montants disponibles à des fins de compensation ¹	Montants nets
Instruments dérivés – actifs			
Produits de base	483	(382)	101
Change	21	(21)	—
Taux d'intérêt	9	(1)	8
Total	513	(404)	109
Instruments dérivés – passifs			
Produits de base	(566)	382	(184)
Change	(475)	21	(454)
Taux d'intérêt	(3)	1	(2)
Total	(1 044)	404	(640)

¹ Les montants disponibles à des fins de compensation ne comprennent pas les garanties en trésorerie accordées ou reçues.

RAPPORT DU TROISIÈME TRIMESTRE DE 2016

Le tableau qui suit illustre l'incidence sur la présentation de la juste valeur des actifs et des passifs liés aux instruments dérivés si la société avait choisi de présenter les montants nets pour ces contrats au 31 décembre 2015 :

au 31 décembre 2015 (non audité – en millions de dollars canadiens)	Montants bruts des instruments dérivés présentés au bilan	Montants disponibles à des fins de compensation¹	Montants nets
Instruments dérivés – actifs			
Produits de base	509	(418)	91
Change	96	(93)	3
Taux d'intérêt	5	(1)	4
Total	610	(512)	98
Instruments dérivés – passifs			
Produits de base	(717)	418	(299)
Change	(828)	93	(735)
Taux d'intérêt	(6)	1	(5)
Total	(1 551)	512	(1 039)

¹ Les montants disponibles à des fins de compensation ne comprennent pas les garanties en trésorerie accordées ou reçues.

Pour ce qui est des instruments dérivés présentés ci-dessus, au 30 septembre 2016, la société avait fourni à ses contreparties des garanties en trésorerie de 228 millions de dollars (482 millions de dollars au 31 décembre 2015) et des lettres de crédit de 11 millions de dollars (41 millions de dollars au 31 décembre 2015). La société détenait une garantie en trésorerie de néant (néant au 31 décembre 2015) et des lettres de crédit de 3 millions de dollars (2 millions de dollars au 31 décembre 2015) fournies par des contreparties relativement aux risques liés aux actifs au 30 septembre 2016.

Dispositions liées au risque de crédit éventuel des instruments dérivés

Les instruments dérivés qui ont pour objet de gérer le risque de marché comportent souvent des dispositions relatives à des garanties financières qui permettent aux parties de gérer le risque de crédit. Ces dispositions pourraient exiger que des garanties soient fournies si un événement lié au risque de crédit devait se produire, tel que la révision à la baisse de la cote de crédit de la société à un niveau de catégorie spéculative.

Compte tenu des contrats en place et des prix du marché au 30 septembre 2016, la juste valeur totale de tous les instruments dérivés assortis de dispositions liées au risque de crédit éventuel était en position nette créditrice de 24 millions de dollars (32 millions de dollars au 31 décembre 2015), et la société a fourni à ce titre des garanties de néant (néant au 31 décembre 2015) dans le cours normal des affaires. Si les dispositions liées au risque de crédit éventuel de ces contrats avaient été déclenchées au 30 septembre 2016, la société aurait été tenue de fournir à ses contreparties des garanties supplémentaires de 24 millions de dollars (32 millions de dollars au 31 décembre 2015). Des garanties peuvent aussi devoir être fournies si la juste valeur des instruments dérivés est supérieure à des seuils prédéfinis de risque contractuel.

La société dispose de suffisamment de liquidités sous forme de trésorerie et de facilités de crédit renouvelables confirmées et inutilisées pour faire face à ces obligations éventuelles, le cas échéant.

HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

Les actifs et les passifs financiers de la société constatés à la juste valeur sont classés dans l'une de trois catégories en fonction de la hiérarchie des justes valeurs.

Niveaux	Manière de déterminer la juste valeur
Niveau 1	Prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels la société a accès à la date d'évaluation.
Niveau 2	<p>Évaluations fondées sur l'extrapolation de données autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, pour lesquelles toutes les données importantes peuvent être observées directement ou indirectement.</p> <p>Il peut s'agir de taux de change officiels, de taux d'intérêt, de courbes de swaps de taux d'intérêt, de courbes de rendement et de prix indiqués par un fournisseur de services de données externe.</p> <p>Cette catégorie comprend les actifs et les passifs liés à des instruments dérivés portant sur les taux d'intérêt et les taux de change lorsque la juste valeur a été déterminée selon l'approche par le résultat et les instruments financiers dérivés portant sur les produits de base lorsque la juste valeur a été déterminée selon l'approche par le marché.</p> <p>En présence d'une évolution des conditions du marché, des transferts entre le niveau 1 et le niveau 2 auraient lieu.</p>
Niveau 3	<p>Évaluation des actifs et des passifs selon l'approche par le marché en fonction de l'extrapolation de données qui ne sont pas observables ou lorsque les données observables n'appuient pas une partie importante de la juste valeur des instruments dérivés. Cette catégorie comprend essentiellement les opérations à échéance éloignée visant des produits de base sur certains marchés, lorsque la liquidité est faible. La société se sert de données les plus observables disponibles, ou lorsqu'elles ne le sont pas, des évaluations de courtiers à long terme à l'égard de ces opérations. L'évaluation des options est fondée sur le modèle d'établissement des prix de Black et Scholes.</p> <p>Les actifs et les passifs évalués à la juste valeur peuvent fluctuer entre le niveau 2 et le niveau 3 selon la proportion de la valeur du contrat dont la durée se prolonge au-delà de la période pour laquelle il est jugé que les données importantes sont observables. Lorsqu'ils approchent de leur échéance et que les données de marché observables deviennent disponibles, les contrats sont transférés du niveau 3 au niveau 2.</p>

La juste valeur des actifs et des passifs liés aux instruments dérivés de la société, déterminée de façon récurrente, y compris les tranches à court terme et à long terme pour 2016, est classée comme suit :

au 30 septembre 2016 (non audité – en millions de dollars canadiens, avant les impôts)	Prix cotés sur des marchés actifs (niveau 1) ¹	Autres données importantes observables (niveau 2) ¹	Données importantes non observables (niveau 3) ¹	Total
Actifs liés aux instruments dérivés :				
Produits de base	66	394	23	483
Change	—	21	—	21
Taux d'intérêt	—	9	—	9
Passifs liés aux instruments dérivés :				
Produits de base	(71)	(484)	(11)	(566)
Change	—	(475)	—	(475)
Taux d'intérêt	—	(3)	—	(3)
	(5)	(538)	12	(531)

¹ Il n'y a eu aucun transfert du niveau 1 au niveau 2 ni du niveau 2 au niveau 3 au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2016.

RAPPORT DU TROISIÈME TRIMESTRE DE 2016

La juste valeur des actifs et des passifs de la société, déterminée de façon récurrente, y compris les tranches à court terme et à long terme pour 2015, est classée comme suit :

au 31 décembre 2015 (non audité – en millions de dollars canadiens, avant les impôts)	Prix cotés sur des marchés actifs (niveau 1)¹	Autres données importantes observables (niveau 2)¹	Données importantes non observables (niveau 3)¹	Total
Actifs liés aux instruments dérivés :				
Produits de base	34	462	13	509
Change	—	96	—	96
Taux d'intérêt	—	5	—	5
Passifs liés aux instruments dérivés :				
Produits de base	(102)	(611)	(4)	(717)
Change	—	(828)	—	(828)
Taux d'intérêt	—	(6)	—	(6)
	(68)	(882)	9	(941)

¹ Il n'y a eu aucun transfert du niveau 1 au niveau 2 ni du niveau 2 au niveau 3 au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Le tableau qui suit présente la variation nette de la juste valeur des actifs et des passifs dérivés classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs :

(non audité – en millions de dollars canadiens, avant les impôts)	trimestres clos les 30 septembre		périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2016	2015	2016	2015
Solde au début de la période	12	11	9	4
Total des gains (pertes) comptabilisé(e)s dans le bénéfice net	2	(2)	13	3
Transferts depuis le niveau 3	(3)	—	(6)	3
Règlements	1	—	(1)	—
Ventes	—	(1)	(2)	(1)
Total des gains (pertes) comptabilisé(e)s dans les autres éléments du résultat étendu	—	1	(1)	—
Solde à la fin de la période ¹	12	9	12	9

¹ Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2016, les produits comprennent des gains non réalisés de 1 million de dollars et de 3 millions de dollars, respectivement, attribuables aux instruments dérivés compris dans le niveau 3 toujours détenus au 30 septembre 2016 (pertes de 2 millions de dollars et gains de 6 millions de dollars respectivement en 2015).

Une augmentation de 10 % ou une réduction de 10 % des prix des produits de base, toutes les autres variables étant constantes, donnerait lieu à une augmentation ou à une diminution de 2 millions de dollars de la juste valeur des instruments dérivés compris dans le niveau 3 et en vigueur au 30 septembre 2016.

14. Autres acquisitions et cessions

Pipelines de gaz naturel

Portland Natural Gas Transmission System

Le 1^{er} janvier 2016, TCPL a réalisé la vente d'une participation de 49,9 % dans Portland Natural Gas Transmission System (« PNGTS ») à TC PipeLines, LP pour un prix d'achat global de 223 millions de dollars US. Le produit comporte un versement en trésorerie de 188 millions de dollars US et la prise en charge du montant proportionnel de dette de PNGTS, à savoir 35 millions de dollars US.

Iroquois Gas Transmission System LP

Le 31 mars 2016, TCPL a acquis une participation de 4,87 % dans Iroquois à un prix d'achat global de 53,8 millions de dollars US, portant ainsi la participation de TCPL à 49,35 %. Le 1^{er} mai 2016, la société a acquis une participation additionnelle de 0,65 % à un prix d'achat global de 7,2 millions de dollars US, ce qui a augmenté encore la participation de TCPL dans Iroquois pour la porter à 50 %.

TC Offshore LLC

Le 31 mars 2016, TCPL a réalisé la vente de TC Offshore LLC à un tiers, ce qui a donné lieu à une perte additionnelle de 4 millions de dollars, avant les impôts, à la cession qui a été incluse dans la perte sur la vente d'actifs à l'état consolidé condensé des résultats.

Énergie**Ironwood**

Le 1^{er} février 2016, TCPL a acquis la centrale à cycle combiné alimentée au gaz naturel Ironwood d'une capacité de 778 MW, située à Lebanon, en Pennsylvanie, pour une contrepartie de 653 millions de dollars US en trésorerie, compte tenu des ajustements postérieurs à l'acquisition. La centrale Ironwood approvisionne le secteur de l'énergie sur le marché énergétique de PJM. L'évaluation de la juste valeur attribuée des actifs acquis et des passifs pris en charge n'a pas donné lieu à la constatation d'un écart d'acquisition. La société a commencé à consolider les résultats d'Ironwood à la date d'acquisition et cela n'a pas eu d'incidence significative sur les produits et le bénéfice net consolidés de la société. De plus, l'incidence différentielle pro forma sur les produits et le bénéfice net consolidés de la société pour chacune des périodes présentées n'est pas significative.

15. Engagements et garanties

TCPL et ses filiales sont l'objet de diverses actions en justice et procédures d'arbitrage dans le cadre de leurs activités courantes. Bien qu'il ne soit pas possible de prédire avec certitude le résultat final de ces instances et poursuites, la direction estime que leur règlement n'aura pas de conséquences significatives sur la situation financière consolidée ni sur les résultats d'exploitation consolidés de la société.

ENGAGEMENTS

Au 31 décembre 2015, les engagements de TCPL comprenaient des paiements fixes, déduction faite des encaissements au titre des contrats de sous-location pour ce qui est des CAE en Alberta. Suivant les avis donnés le 7 mars 2016 concernant la résiliation des CAE de Sheerness et de Sundance A et B, les obligations futures de la société ont diminué depuis le 31 décembre 2015 de l'ordre de 195 millions de dollars en 2016, de 200 millions de dollars en 2017, de 141 millions de dollars en 2018, de 138 millions de dollars en 2019 et de 115 millions de dollars en 2020. Nos engagements pour 2021 et par la suite ont augmenté d'environ 0,5 milliard de dollars en raison de la prorogation des contrats de location des bureaux au deuxième trimestre de 2016. L'acquisition de Columbia réalisée le 1^{er} juillet 2016 s'est traduite par une augmentation de nos obligations totalisant 349 millions de dollars au titre des contrats de transport et des contrats de location des bureaux.

GARANTIES

TCPL et son partenaire en coentreprise pour Bruce Power, BPC Generation Infrastructure Trust, ont individuellement garanti solidairement certaines obligations financières conditionnelles de Bruce Power relativement à un contrat de location, aux services contractuels et aux services de fournisseurs. Le risque de la société aux termes de certaines de ces garanties est illimité.

RAPPORT DU TROISIÈME TRIMESTRE DE 2016

La société et ses associés dans certaines des entités qu'elle détient en partie ont soit i) conjointement et solidairement, ii) conjointement ou iii) individuellement garanti la performance financière de ces entités. Ces ententes comprennent des garanties et des lettres de crédit qui se rapportent principalement à l'acheminement du gaz naturel, aux services de construction, dont les conventions d'achat, et au paiement des obligations. Pour certaines de ces entités, tout paiement effectué par TCPL, au titre des garanties précitées, supérieur à la quote-part de la société compte tenu de son degré de participation sera remboursé par ses associés.

La valeur comptable de ces garanties est incluse dans les autres passifs à long terme. Les renseignements sur les garanties de la société s'établissent comme suit :

(non audité – en millions de dollars canadiens)	Échéance	au 30 septembre 2016		au 31 décembre 2015	
		Risque éventuel ¹	Valeur comptable	Risque éventuel ¹	Valeur comptable
Bruce Power	Diverses jusqu'en 2018 ²	88	1	88	2
Sur de Texas – Tuxpan	Diverses jusqu'en 2040	693	46	—	—
Autres entités détenues conjointement	Diverses jusqu'en 2040	135	31	139	24
		916	78	227	26

¹ Quote-part de TCPL à l'égard du risque estimatif actuel ou conditionnel.

² Exception faite d'une garantie qui n'a aucune date d'échéance.

16. Transactions avec des parties liées

Les sommes suivantes sont incluses dans les montants à recevoir de sociétés affiliées :

(non audité – en millions de dollars canadiens)	Date d'échéance	2016		2015	
		Encours au 30 septembre	Taux d'intérêt effectif	Encours au 31 décembre	Taux d'intérêt effectif
Billets à escompte ¹	Novembre 2016	2 392	0,9 %	2 376	0,9 %
Facilité de crédit ²	Remboursable à vue	—	—	100	2,7 %
		2 392		2 476	

¹ Émis à TransCanada. Les taux d'intérêt sur les billets à escompte correspondent aux taux courants du papier commercial.

² Émise à TransCanada. Cette facilité est remboursable à vue et est assortie d'un taux d'intérêt qui correspond au taux préférentiel annuel.

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2016, les intérêts créditeurs et autres incluaient des montants de 5 millions de dollars et de 16 millions de dollars respectivement attribuables aux prêts de sociétés affiliées consentis à TransCanada (6 millions de dollars et 24 millions de dollars au 30 septembre 2015).

RAPPORT DU TROISIÈME TRIMESTRE DE 2016

Au 30 septembre 2016, les débiteurs comprenaient un montant de néant à recevoir de TransCanada (13 millions de dollars au 31 décembre 2015). Les sommes suivantes sont incluses dans les montants à payer à des sociétés affiliées :

(non audité – en millions de dollars canadiens)	Date d'échéance	2016		2015	
		Encours au 30 septembre	Taux d'intérêt effectif	Encours au 31 décembre	Taux d'intérêt effectif
Facilité de crédit ¹	Décembre 2016	—	—	311	3,5 %
Facilité de crédit ²	Remboursable à vue	2 358	2,7 %	—	—
		2 358		311	

¹ TransCanada détient une facilité de crédit non garantie de 3,5 milliards de dollars auprès d'une filiale de TCPL. Les taux d'intérêt à l'égard de cette facilité correspondent au taux préférentiel annuel.

² TransCanada détient une facilité de crédit non garantie de 3,0 milliards de dollars auprès de TCPL. Les intérêts à l'égard de cette facilité correspondent au taux préférentiel annuel. De ce montant, une tranche de 1,8 milliard de dollars doit être payée à TransCanada en lien avec l'acquisition de Columbia. Il y a lieu de se reporter à la note 4 intitulée « Acquisition de Columbia » pour un complément d'information.

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2016, les intérêts débiteurs comprenaient des frais d'intérêt de 16 millions de dollars et de 22 millions de dollars respectivement attribuables à des emprunts entre sociétés affiliées (6 millions de dollars et 22 millions de dollars au 30 septembre 2015).

Au 30 septembre 2016, les créiteurs et autres comprenaient un montant de 3 millions de dollars à payer à TransCanada (12 millions de dollars au 31 décembre 2015).

La société a effectué des paiements d'intérêt de 14 millions de dollars et de 20 millions de dollars à TransCanada au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2016 respectivement (6 millions de dollars et 23 millions de dollars au 30 septembre 2015).

17. Entités à détenteurs de droits variables

Par suite de la mise en œuvre des nouvelles directives du FASB portant sur la consolidation, un certain nombre d'entités que contrôle TCPL sont désormais considérées comme des entités à détenteurs de droits variables (« EDDV »). Une EDDV s'entend d'une entité légale qui ne détient pas suffisamment de capitaux propres à risque pour financer ses activités sans recourir à un soutien financier subordonné additionnel ou qui est structurée de sorte que les investisseurs en instruments de capitaux propres n'ont pas la capacité de prendre d'importantes décisions, par le biais de leurs droits de vote, concernant les activités de l'entité ou encore qui ne participe pas véritablement aux résultats de l'entité.

Dans le cours normal des affaires, la société consolide les EDDV dans lesquelles elle détient un droit variable et pour lesquelles elle est considérée comme étant le principal bénéficiaire. Les EDDV dans lesquelles la société détient un droit variable mais pour lesquelles elle n'est pas le principal bénéficiaire sont comptabilisées comme des participations à la valeur de consolidation.

EDDV consolidées

Les EDDV consolidées de la société englobent des entités légales dans lesquelles la société a le pouvoir, par le biais de droits de vote ou de droits semblables, de prendre des décisions concernant les activités de l'EDDV qui influent le plus sur le rendement économique, notamment acheter ou vendre des actifs importants, entretenir et exploiter des actifs, contracter des dettes additionnelles ou déterminer l'orientation stratégique en matière d'exploitation de l'entité. Par ailleurs, la société a l'obligation d'assumer les pertes ou le droit de retirer les avantages de l'EDDV consolidée qui pourraient être potentiellement importants pour cette dernière.

RAPPORT DU TROISIÈME TRIMESTRE DE 2016

Une part importante des actifs de la société est détenue par le biais d'EDDV dans lesquelles la société détient une participation à droits de vote de 100 %, si l'EDDV satisfait à la définition d'entreprise et que ses actifs peuvent être affectés aux besoins généraux de l'entreprise. Le tableau suivant présente les actifs et passifs des EDDV consolidées pour lesquelles les actifs ne peuvent servir qu'à des fins autres que le règlement d'obligations des EDDV.

(non audité – en millions de dollars canadiens)	30 septembre 2016	31 décembre 2015
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	97	54
Débiteurs	55	55
Stocks	23	25
Autres	6	6
	181	140
Immobilisations corporelles	3 624	3 704
Participations à la valeur de consolidation	592	664
Écart d'acquisition	513	541
	4 910	5 049
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs et autres	60	74
Intérêts courus	22	21
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an	75	45
	157	140
Passifs réglementaires	33	33
Autres passifs à long terme	5	4
Passifs d'impôts reportés	7	—
Dette à long terme	2 858	2 998
	3 060	3 175

EDDV non consolidées

Les EDDV non consolidées de la société sont des entités légales dans lesquelles la société n'a pas le pouvoir de diriger les activités qui influent le plus sur le rendement économique de ces EDDV ou pour lesquelles elle partage ce pouvoir avec des tiers. La société fournit des capitaux à ces EDDV et reçoit des participations qui lui confèrent des droits résiduels sur les actifs une fois que les passifs ont été payés.

La valeur comptable de ces EDDV et le risque maximal de perte afférent à la participation de la société dans ces EDDV s'établissent comme suit :

(non audité – en millions de dollars canadiens)	30 septembre 2016	31 décembre 2015
Bilan		
Participations comptabilisées à la valeur de consolidation	5 043	5 410
Hors bilan		
Risque éventuel découlant des garanties	222	227
Risque maximal de perte	5 265	5 637

18. Événements postérieurs à la date de clôture

Actifs destinés à la vente

Le plan de monétisation adopté par la société relativement aux activités énergétiques du nord-est des États-Unis visait le financement permanent de l'acquisition de Columbia et englobait la vente des centrales Ravenswood, Ironwood, Kibby Wind, Ocean State Power et TC Hydro ainsi que celle des activités de commercialisation de TransCanada Power Marketing (« TCPM »). Le 1^{er} novembre 2016, après la date du bilan, la société a conclu des ententes visant la vente de la totalité de ces actifs, sauf pour ce qui est de l'entreprise de commercialisation, dont la valeur devrait être réalisée plus tard.

La vente des centrales Ravenswood, Ironwood, Kibby Wind et Ocean State Power à un tiers devrait se réaliser au premier semestre de 2017. De ce fait, les actifs et passifs connexes seront classés comme destinés à la vente dans le secteur de l'énergie à compter du 1^{er} novembre 2016 et seront comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Cela devrait se traduire par une perte sur les actifs destinés à la vente d'environ 899 millions de dollars au quatrième trimestre de 2016, ou de 863 millions de dollars après les impôts, ce qui comprend le reclassement de gains de change estimatifs de 61 millions de dollars du cumul des autres éléments du résultat étendu vers le bénéfice net.

La vente de TCHydro à un tiers devrait également se conclure au premier semestre de 2017, pour un gain estimatif de 719 millions de dollars, ou de 443 millions de dollars après les impôts, ce qui comprend le reclassement de gains de change estimatifs de 4 millions de dollars du cumul des autres éléments du résultat étendu vers le bénéfice net. Ce gain sera comptabilisé à la clôture de la transaction de vente. À compter du 1^{er} novembre 2016, les actifs et passifs connexes seront aussi classés comme destinés à la vente dans le secteur de l'énergie.

En date du 1^{er} novembre 2016, TCPM ne répond pas aux critères pour être classée comme étant destinée à la vente.

Le tableau suivant présente les actifs et passifs afférents aux activités énergétiques du nord-est des États-Unis au 30 septembre 2016 qui seront classés comme destinés à la vente à compter du 1^{er} novembre 2016. La perte prévue sur les actifs destinés à la vente d'environ 899 millions de dollars (686 millions de dollars US) n'est pas prise en compte dans le tableau ci-dessous.

(non audité – en millions de dollars)	US	CA ¹
Actifs destinés à la vente		
Débiteurs	20	26
Stocks	57	75
Autres actifs à court terme	107	140
Immobilisations corporelles	2 862	3 754
Actifs incorporels et autres actifs	324	425
Total des actifs destinés à la vente	3 370	4 420
Passifs afférents aux actifs destinés à la vente		
Créditeurs et autres	27	35
Autres passifs à long terme	31	41
Total des passifs afférents aux actifs destinés à la vente	58	76

¹ Taux de change de 1,31 \$ au 30 septembre 2016.

Columbia Pipeline Partners LP

Le 1^{er} novembre 2016, TransCanada a annoncé la conclusion d'une entente de fusion aux termes de laquelle notre filiale en propriété exclusive, Columbia, a convenu d'acquérir, contre un montant en trésorerie, toutes les parts ordinaires en circulation de Columbia Pipeline Partners LP (« CPPL ») détenues dans le public à un prix de 17,00 \$ US par part ordinaire, pour une transaction d'une valeur totale d'environ 915 millions de dollars US. L'acquisition devrait se concrétiser au premier trimestre de 2017 sous réserve de l'obtention de l'approbation des porteurs de parts de CPPL et des conditions de clôture habituelles. Au 30 septembre 2016, les parts ordinaires ont été prises en compte dans les participations sans contrôle dans les présents états financiers consolidés condensés. Par conséquent, la société n'a inscrit aucun gain ni aucune perte à la clôture de cette transaction.